

Missions

Traquer les indélicatesses dans la dépense publique

Les missions de contrôle des marchés publics sur le terrain découpent leur travail en quatre étapes, suivant le type de marché : la collecte des données, la réception et l'examen sur site des documents relatifs à l'exécution, la visite du chantier et/ou des livraisons et l'exploitation des données qui pré-

cede la rédaction du rapport. Ainsi, après la préparation de la mission en termes de coûts et l'information des concernés par la réalisation des marchés, l'étape suivante, en ce qui est des marchés de travaux, consiste à vérifier la notification, le cautionnement et l'organisation du chantier. Ensuite, les équipes procèdent

à l'évaluation de l'exécution des travaux, en veillant à la conformité des ordres de service et la supervision des travaux à travers l'expertise du maître d'œuvre. L'on vérifie ensuite le niveau de paiements, la réception des ouvrages et l'achèvement des travaux. Dans les marchés de fournitures, après la notifica-

tion, la mission s'assure que toutes les garanties ont été apportées par le prestataire. Les contrôleurs vérifient ensuite la commande des fournitures, les conditions de réalisation, le chronogramme de livraison ainsi que les recettes partielles, les recettes définitives et les paiements. Dans le marché des services,

le travail est moins fastidieux. Il concerne deux étapes clés après la notification : la vérification de l'exécution du marché à travers les ordres de service, la réception des documents et des rapports. Ensuite, la commission de contrôle constate la réalisation des prestations. ■